

Titre	Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) et l'Asie et le Pacifique (BRAP) (du premier janvier au 31 décembre 2021)
Document	Doc. préél. No 18 de février 2022
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point IV
Mandat(s)	s.o.
Objectif	Rendre compte des activités des Bureaux régionaux du Bureau Permanent en 2021
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	Annexe I : Rapport du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) Annexe II : Rapport du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
Document(s) connexe(s)	s.o.

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Proposition soumise au CAGP	1
	Annexe I	3
	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)	3
I.	Contexte.....	3
II.	Personnel.....	3
III.	Projets & activités	3
	A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH.....	3
	B. Activités de promotion	6
	1. Soutenir le développement du droit international privé et les travaux des Organes nationaux.....	6
	2. Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies & droit international privé.....	7
	C. Participation à des réunions internationales & événements.....	7
IV.	Défis & travaux futurs	8
	Annexe II	10
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)	10
I.	Contexte.....	10
II.	Personnel.....	10
III.	Projets & activités	10
	A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH.....	10
	B. Activités de promotion	11
	C. Participation à des réunions internationales & événements.....	11
IV.	Défis & travaux futurs	13

Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine (BRALC) et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique (BRAP) (du premier janvier au 31 décembre 2021)

I. Introduction

- 1 Le présent Rapport rend compte des principales activités menées par les Bureaux régionaux du Bureau Permanent (BP) et des résultats obtenus.
- 2 Les Bureaux régionaux sont essentiels à la poursuite de l'universalité et de l'intégration de la HCCH. Leur contribution à l'augmentation du nombre de Membres de la HCCH, à l'attraction de nouvelles Parties contractantes aux Conventions de la HCCH et à la participation de Parties contractantes existantes en vue de superviser et d'améliorer le fonctionnement pratique des Conventions, démontre l'importance et les avantages que comporte une forte présence régionale pour l'Organisation.
- 3 Au cours de l'année 2021, les deux Bureaux régionaux ont organisé et participé à une série de réunions et d'événements internationaux, en collaborant activement avec des autorités administratives et judiciaires, des praticiens du droit, des universitaires et d'autres organisations internationales. Ces réseaux régionaux étendus se sont avérés être un outil utile pour encourager les États à participer activement aux travaux de l'Organisation et pour promouvoir une utilisation plus large des Conventions et instruments de la HCCH.
- 4 Les rapports des Bureaux régionaux sont fournis en annexe I (BRALC) et en annexe II (BRAP).

II. Proposition soumise au CAGP

- 5 Le BP invite le CAGP à prendre acte des rapports des Bureaux régionaux, qui présentent en détail les travaux menés par chacun des Bureaux régionaux au cours de l'année 2021 et les résultats obtenus.

ANNEXES

Annexe I

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

I. Contexte

- 1 En 2005, le BP a mis en place un Programme spécial pour les États d'Amérique latine en réponse aux demandes visant à renforcer les travaux de la HCCH sur ce continent. Compte tenu des résultats concluants de ce Programme spécial et grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement argentin, un Bureau régional du BP pour la région Amérique latine a pu, à terme, être établi à Buenos Aires (Argentine). Dix ans plus tard, vers la fin 2015, le Bureau régional a déménagé dans ses nouveaux locaux. Cela a été rendu possible grâce à une généreuse contribution financière du Gouvernement argentin qui a permis de financer la rénovation des locaux et de couvrir les frais de location et de fonctionnement. Avant 2017, un salaire pour le BRALC était inclus dans le Budget de la HCCH. Depuis janvier 2017, deux salaires du personnel du BRALC sont inclus dans le Budget de la HCCH (depuis janvier 2017, ces salaires sont établis en appliquant un système de parités de pouvoir d'achat (PPA)). Ces nouveaux locaux ont permis au Bureau régional d'étendre ses services en 2016, notamment avec le concours de stagiaires pour effectuer des recherches, des suivis et des travaux de traduction. En 2017, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a approuvé l'extension de la portée géographique du Bureau régional pour y inclure les Caraïbes et, ce faisant, a approuvé le changement de nom correspondant du Bureau régional. En 2021, le Bureau régional a déménagé dans de nouveaux locaux, toujours avec le soutien du Gouvernement argentin.

II. Personnel

- 2 Le BRALC est dirigé par un Représentant, qui est assisté par une Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel. M. Ignacio Goicoechea est le Représentant du BRALC depuis sa création. Mme Florencia Castro est la Coordinatrice juridique et du bureau et apporte son soutien au Représentant en s'acquittant de tâches juridiques et administratives. En 2021, le BRALC a accueilli sept stagiaires en traduction et deux stagiaires en relations internationales.

III. Projets & activités

A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH

- 3 En 2021, le BRALC a continué à répondre aux demandes de fonctionnaires, de juges et d'universitaires en ce qui concerne les Conventions et instruments de la HCCH, ainsi qu'à dialoguer avec les acteurs régionaux en vue de faciliter leur compréhension, leur mise en œuvre et leur fonctionnement dans toute la région. Le BRALC a également poursuivi dans la région ses travaux de suivi sur le fonctionnement pratique des instruments de la HCCH en identifiant les bonnes pratiques ainsi que les difficultés qui exigent que des mesures soient prises.
- 4 Le renforcement du fonctionnement des Conventions de la HCCH relatives aux enfants continue d'être une partie importante des travaux du BRALC. Les Autorités centrales et les membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) ont en effet consulté régulièrement le BRALC. Ce dernier a également facilité les communications entre les Autorités centrales et a participé à une série de formations, de séminaires et d'événements académiques sur l'enlèvement international d'enfants, la protection des enfants, l'adoption internationale et le recouvrement des aliments en Argentine, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en Jamaïque, au Panama et au Paraguay. Le BRALC a également organisé des réunions avec les Autorités centrales de l'Argentine, de la Bolivie,

du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Panama, ainsi qu'avec des représentants des ministères des Affaires étrangères et des magistrats de l'Argentine, du Costa Rica, de la Jamaïque, du Paraguay, du Royaume-Uni, du Salvador, de Trinité-et-Tobago et du CARICOM.

- 5 Par ailleurs, le BRALC a contribué à l'ajout d'affaires et de jurisprudence de la région d'Amérique latine à la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT), en identifiant les affaires et en coordonnant les éditeurs et les traducteurs. Au cours de l'année 2021, une équipe de professeurs de droit international privé, de jeunes avocats et d'étudiants en droit, coordonnée par la Professeure Nieve Rubaja, a été mise en place afin de préparer des résumés des décisions relatives aux enlèvements d'enfants dans la région¹. L'équipe a tenu des réunions mensuelles (parfois avec la participation d'experts invités de la région) pour discuter de la jurisprudence et de sujets spécifiques d'interprétation et d'application de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.
- 6 Plus particulièrement, en ce qui concerne la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, le BRALC a pris part à un certain nombre d'activités ciblées, à savoir :
- Le 9 août, un webinaire intitulé « Les garanties des droits des enfants et des adolescents dans les affaires d'enlèvement international d'enfants » a été co-organisé par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la HCCH. Parmi plus de 300 participants qui ont assisté au webinaire figuraient des représentants d'Autorités centrales, des juges (dont certains membres du RIJH), des universitaires et d'autres parties prenantes intéressées par le sujet. Des intervenants représentant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme, l'Institut interaméricain de l'enfant et la HCCH ont abordé des sujets d'une importance cruciale pour la mise en œuvre de la Convention. Le webinaire traitait principalement de la compatibilité et l'interrelation de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la *Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs* avec la CNUDE et la *Convention américaine relatives aux droits de l'homme*. Les sujets abordés comprenaient l'intérêt supérieur de l'enfant et le fait de prendre en compte l'opinion de l'enfant dans les procédures d'enlèvement international d'enfants, les retards dans les procédures d'enlèvement d'enfants et la mise en œuvre effective des différentes Conventions, les violences domestiques et à caractère sexiste, ainsi que le Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b) publié récemment².
 - En tirant profit de l'expérience acquise lors de l'élaboration d'un projet pilote pour l'application de la médiation aux affaires découlant de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 en Argentine, le BRALC a fourni une assistance aux autorités panaméennes dans le cadre de l'élaboration d'un programme de médiation adapté à leurs besoins. Cette assistance comprenait la coordination de la participation de médiateurs panaméens à une formation spéciale développée par des experts argentins pour les médiateurs argentins désignés pour traiter des affaires d'enlèvement d'enfants.
- 7 En ce qui concerne le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993, le BRALC a organisé le 24 juin une réunion virtuelle des Autorités centrales d'Amérique latine afin de discuter et d'échanger leurs expériences sur le fonctionnement de cette Convention, notamment l'impact de la pandémie de COVID-19.

¹ La HCCH tient à remercier la Professeure Nieve Rubaja (Directrice de l'équipe des résumés INCADAT Latam), Emilia Gortari (Assistante) et tous les membres de l'équipe (Sofia Aldana Ansalone, Jean Marco Lopez, Mariano Miranda da Cruz, Romina Martín, Josefina Ordenavia, Natalia Belen Petz, Antonela Rojas, Martina Traverso, Daniela Agustina Vuchich et Ana Belen Zacur) pour leur travail important et de longue haleine au cours de cette année.

² *Guide de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, Partie VI - Article 13(1)(b)*, La Haye, 2019, disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net sous la rubrique « Enlèvement d'enfants ».

- 8 En ce qui concerne le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996, le 28 octobre, le BRALC a organisé une réunion virtuelle des Autorités centrales de la région en ce qui concerne cette Convention. Cette réunion virtuelle s'inscrivait dans le cadre de l'initiative *HCCH|Approach*, qui commémorait le 25^e anniversaire de la Convention Protection des enfants de 1996³. Des fonctionnaires du Costa Rica, de Cuba, du Honduras, du Nicaragua, de la République dominicaine et de l'Uruguay ont participé à l'événement. Des fonctionnaires de l'Argentine ont également participé compte tenu du fait que le processus de ratification en Argentine se trouve à un stade avancé. L'objectif de la réunion était d'échanger des idées et des expériences en ce qui concerne l'application de la Convention et d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les problèmes liés à sa mise en œuvre et à son fonctionnement. Les participants ont convenu de la nécessité de poursuivre la promotion de la Convention dans la région afin d'accroître le nombre d'États parties, ainsi que de mettre en place des formations destinées aux fonctionnaires des Autorités centrales, aux juges et aux autres acteurs.
- 9 Tout au long de l'année 2021, le BRALC a continué à soutenir les membres latino-américains du RIJH et a organisé des réunions en ligne avec ces membres en vue de partager leurs expériences et d'analyser certains aspects spécifiques de la mise en œuvre et du fonctionnement de la Convention que les membres du RIJH avaient identifiés à l'avance. Afin de faciliter la communication et de renforcer les relations entre les membres latino-américains du RIJH, le BRALC a créé un groupe WhatsApp sur la base du volontariat, qui s'est avéré très efficace et apprécié des juges. Le BRALC a également rencontré les membres nouvellement désignés du RIJH de Bolivie, du Brésil, du Guatemala et du Pérou afin de discuter de leur rôle, des outils disponibles et des difficultés à relever dans leurs États respectifs.
- 10 En ce qui concerne la Convention Apostille de 1961, le 7 mai, le BRALC a organisé, en collaboration avec le gouvernement du Salvador, un séminaire en vue d'aider les fonctionnaires à mettre en œuvre le Programme Apostille électronique (e-APP). De même, le BRALC s'est fortement impliqué dans l'organisation du 12^e Forum international sur l'e-APP⁴ et a aidé à l'organisation de la réunion de la Commission spéciale d'octobre 2021 sur le fonctionnement pratique de la Convention.
- 11 En ce qui concerne les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, le 27 octobre, le BRALC a dispensé une formation aux juges nicaraguayens lors d'un événement organisé conjointement avec la Cour suprême du Nicaragua. En outre, le BRALC a organisé le 9 décembre la « Première réunion des Autorités centrales d'Amérique latine pour les Conventions HCCH Notification de 1965 et Preuves de 1970 ». Des fonctionnaires des Autorités centrales d'Argentine, du Brésil, de Colombie, du Costa Rica, du Nicaragua, d'Uruguay et du Venezuela ont participé à la réunion et ont partagé leurs expériences et les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de ces deux Conventions. Les participants ont également discuté des sujets qui pourraient être abordés lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de ces Conventions.
- 12 En ce qui concerne la Convention Élection de for de 2005, le BRALC s'est fortement impliqué dans l'organisation de l'édition 2021 de l'évènement *HCCH a|Bridged*, qui s'est tenu le premier décembre et qui portait sur la région Amérique latine et Caraïbes.
- 13 Plusieurs États de la région ont apporté leur soutien à l'organisation d'activités de renforcement des capacités visant à renforcer le fonctionnement des Conventions HCCH dans d'autres États de

3 Pour plus d'informations sur l'initiative de la HCCH, consultez le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net sous la rubrique « Protection des enfants » puis « 25^e anniversaire de la Convention Protection des enfants de 1996 ».

4 Pour plus d'informations sur le 12^e Forum international sur le Programme Apostille électronique, voir le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net sous les rubriques « Apostille » puis « Forum e-APP ».

la région, notamment l'Argentine (médiation en matière d'enlèvement d'enfants), le Chili (Apostille), le Brésil (Notification et Preuves) et la République dominicaine (Apostille).

B. Activités de promotion

1. Soutenir le développement du droit international privé et les travaux des Organes nationaux

- 14 Le BRALC a apporté son soutien au Honduras et au Salvador dans leur processus d'adhésion à la HCCH, notamment en leur fournissant des conseils sur la composition de leurs Organes nationaux respectifs. Le BRALC a également fourni des conseils à d'autres États qui envisagent de devenir Membres, notamment la Bolivie, le Guatemala, la Guyane et Trinité-et-Tobago.
- 15 Le 16 septembre, le BRALC et le Département du droit international de l'Organisation des États américains (OEA) ont organisé une réunion conjointe avec les conseillers juridiques sur le droit international privé des États membres de l'OEA. 26 représentants d'États membres de l'OEA ont assisté à cette réunion. L'objectif de cette réunion était de donner l'occasion d'entendre les questions et préoccupations des conseillers juridiques responsables du droit international privé et de l'entraide judiciaire en matière civile ou commerciale, et d'assurer l'échange d'informations sur les travaux en cours dans ce domaine par la Commission juridique interaméricaine et la HCCH. Les présentations ont porté sur les instruments pertinents de la HCCH et de l'OEA liés à deux sujets qui sont actuellement à l'étude par la Commission juridique interaméricaine, à savoir : 1) la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers ; et 2) la technologie et la coopération transfrontière. La réunion s'est avérée très utile⁵. Les participants ont recommandé que ces réunions soient organisées sur une base annuelle et que les États membres de l'OEA qui n'y ont pas participé soient informés de l'importance de ces réunions.
- 16 La coopération entre la HCCH et l'OEA s'est progressivement renforcée au cours des dernières années ; une tendance qui devrait se poursuivre grâce à la récente résolution omnibus sur le droit international (Ag/doc.5730/21),⁶ adoptée le 5 novembre 2021 par l'Assemblée générale de l'OEA. C'est la première fois qu'une telle résolution contient une section consacrée au droit international privé (section ii). Cette résolution enjoint le Département du droit international de l'OEA de continuer de travailler en coopération avec d'autres organisations internationales telles que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la HCCH et l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), afin de générer des propositions communes pour relancer les activités liées à l'étude et au développement du droit international privé et de promouvoir, au sein de ces organisations, les travaux qui ont été réalisés dans le système interaméricain. Au niveau régional, cette résolution a également enjoint le Département du droit international de continuer à travailler en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de ces forums (qui comprend expressément le BRALC), afin de traiter conjointement les questions faisant actuellement l'objet de discussions au sein des groupes d'experts de ces forums.
- 17 En décembre, le BRALC a participé à la 14^e Conférence ASADIP qui s'est tenue en ligne intitulée « Droit international privé et technologies modernes », co-organisée avec le Département du droit international privé de l'OEA. La HCCH / le BRALC étaient représentés dans un panel spécial sur les organisations internationales, avec des représentants de l'OEA, d'UNIDROIT et de la CNUDCI.

⁵ Une version éditée de l'enregistrement de l'événement (présentations uniquement, sans les commentaires des conseillers juridiques) est disponible à l'adresse suivante : http://www.oas.org/en/sla/dil/OAS-HCCH_Joint_Meeting_of_the_Legal_Advisors_on_Private_International_Law_of_OAS_Member_States_Sept-16-2021_video.asp.

⁶ Disponible sur le site web de l'OEA à l'adresse suivante : http://www.oas.org/es/sla/ddi/docs/AG-doc_5730-21_ESP.pdf

2. Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies & droit international privé

- 18 Le Doc. info. No 3 de janvier 2020⁷ indique que l'Agenda 2030 des Nations Unies précise que l'état de droit et l'accès à la justice sont des éléments constitutifs du développement durable. Cela est expliqué dans l'ODD 16 qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes pour le développement durable, à donner à tous l'accès à la justice et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. À cet égard, et en relation avec le nouvel indicateur 16.3.3⁸ qui mesure « l'accès à la justice civile », le BRALC a exploré divers moyens d'inclure la dimension « accès international à la justice » à la discussion, notamment l'évaluation de la manière dont les gens peuvent résoudre les conflits avec des composantes internationales, la mesure dans laquelle l'infrastructure juridique nécessaire a été mise en œuvre, et l'efficacité de l'infrastructure juridique existante à remplir ses objectifs.
- 19 Il convient de souligner le travail de la Cour suprême du Costa Rica qui, au cours des cinq dernières années, a évalué la mise en œuvre des ODD au niveau judiciaire. Le BRALC a soutenu ce travail et, par conséquent, son cinquième rapport annuel sur la mise en œuvre progressive des ODD produit en 2021⁹ a expressément intégré les indicateurs relatifs à l'accès transnational à la justice. La Cour suprême a identifié les données relatives aux demandes d'entraide judiciaire et aux exequatur qui figuraient dans le questionnaire de la HCCH sur les procédures parallèles¹⁰, et a fourni des informations sur sa coopération en cours avec la HCCH / le BRALC. Par ailleurs, la Cour suprême a exprimé son intention de maintenir le dialogue en cours avec le BRALC afin de développer davantage ces aspects.
- 20 En outre, le BRALC prend actuellement part à des discussions avec : i) les autorités paraguayennes, ayant montré un intérêt pour l'intégration de la dimension « accès transnational à la justice » dans leur travail actuel de mise en œuvre des ODD ; et ii) le Programme de développement des Nations Unies en Argentine, afin de générer des instances de discussion avec les parties prenantes concernées en vue de sensibiliser et d'améliorer l'accès transnational à la justice.

C. Participation à des réunions internationales & évènements

- 21 Le BRALC a participé à distance à plusieurs réunions et événements internationaux en 2021, en plus de ceux susmentionnés. Entre autres événements, le Représentant a présenté des exposés lors de la 95^e réunion ordinaire du Conseil directeur de l'IIN (sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants), lors d'une réunion du Comité des affaires juridiques de la CARICOM (sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants), à la réunion des défenseurs publics du MERCOSUR (sur la Convention Accès à la justice de 1980), à une conférence organisée par l'Association mondiale des juristes (sur l'enlèvement d'enfants et les droits de l'homme), et à l'événement inaugural du Groupe du Nigeria sur le droit international privé (sur le thème « Perspectives d'un bureau régional de la HCCH : Leçons tirées du BRALC »). Ces activités ont contribué à faire connaître davantage la HCCH et à renforcer ses relations avec d'autres organisations internationales.

⁷ Disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net sous les rubriques « Gouvernance », « Conseil sur les affaires générales et la politique » puis « Archives (2000-2021) ».

⁸ Proportion de personnes ayant fait l'expérience d'un problème légal au cours des deux dernières années et qui ont eu accès à des informations adéquates ou l'aide d'un expert et qui ont pu résoudre leur problème.

⁹ Disponible sur le site web de la Cour suprême à l'adresse suivante : <https://ocri.poder-judicial.go.cr/documentos-de-interes/publicaciones>.

¹⁰ *Ibid.*, p. 109, point 6.

IV. Défis & travaux futurs

- 22 En 2018, une réunion s'est tenue à Buenos Aires sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH. Cette réunion a permis d'identifier plusieurs difficultés qui ont inspiré une grande partie des travaux du BRALC tout au long de 2019, 2020 et 2021. Le BRALC continuera de travailler pour résoudre ces difficultés en 2022 et après. Certaines des activités prévues sont énumérées ci-dessous, classées en fonction de leurs objectifs généraux.
- a. *Souligner le rôle du droit international privé dans le renforcement des droits de l'homme et l'accès à la justice, afin d'obtenir un soutien politique en faveur du droit international privé et de son développement*
 - Continuer à collaborer avec le département du droit international de l'OEA, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.
 - Tirer parti de la promotion des instruments de la HCCH pour mettre en œuvre la cible 16.3 de l'Agenda 2030 des Nations Unies.
 - Organiser, en partenariat avec le Département du droit international de l'OEA, la réunion annuelle des conseillers juridiques des Amériques.
 - b. *Améliorer la coordination entre les agences gouvernementales et les parties prenantes nationales, afin de faciliter l'incorporation et la mise en œuvre des Conventions de la HCCH*
 - Continuer à promouvoir les réunions interinstitutionnelles pour évaluer et mettre en œuvre les instruments de la HCCH.
 - Soutenir le travail des Organes nationaux.
 - c. *Remédier au manque de sensibilisation et d'expertise en matière de droit international privé*
 - Continuer à renforcer la coopération entre les secteurs public et universitaire.
 - Continuer à chercher des occasions d'impliquer le secteur privé dans la promotion et le développement des travaux de la HCCH (par ex., avec des avocats, d'autres associations professionnelles et des organisations non gouvernementales).
 - Soutenir le travail de l'Association américaine de droit international privé (ASADIP) et des associations nationales de droit international privé, et promouvoir la mise en réseau dans ce domaine.
 - d. *Garantir la mise en œuvre et le bon fonctionnement des Conventions de la HCCH relatives aux enfants*
 - Continuer à aider les parties prenantes concernées à mettre en œuvre les Conventions, en partenariat avec d'autres Membres et institutions tels que l'UNICEF, l'IIN, la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains (*Conferencia de Ministros de Justicia de los Países Iberoamericanos - COMJIB*), le Marché commun du Sud (*Mercado Común del Sur - MERCOSUR*), le Système d'intégration centraméricain (*Sistema de la Integración Centroamericana - SICA*), la Communauté des Caraïbes (*CARICOM*) et d'autres organisations régionales pertinentes.
 - Étudier les possibilités de formations en ligne.
 - Continuer à soutenir le développement de la base de données INCADAT en espagnol et l'inclusion des décisions de la région.
 - Faciliter la participation des États de la région aux réunions de la Commission spéciale sur les Conventions Recouvrement des aliments de 2007 et Adoption de 1993.

e. *Surmonter la barrière de la langue*

- Poursuivre la traduction de documents clés en espagnol en coopération avec des étudiants de l'université Belgrano et de l'université catholique d'Argentine.

f. *Renforcer la participation des États des Caraïbes*

- Aider les États des Caraïbes à mettre en œuvre les instruments de la HCCH.
- Envisager d'organiser des activités conjointes avec la Cour de justice des Caraïbes.
- Envisager d'éventuelles initiatives conjointes avec la CARICOM.

Annexe II

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)

I. Contexte

- 1 En 2012, le CAGP a donné son aval à la mise en place du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au sein de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) en République populaire de Chine. Le BRAP a officiellement été inauguré en décembre 2012, grâce au généreux soutien du Gouvernement de la République populaire de Chine. En octobre 2020, le BRAP s'est installé dans de nouveaux locaux dans l'ancien bâtiment de la Mission française, situé dans le district central de Hong Kong. Les nouveaux bureaux ont généreusement été mis à disposition par le Gouvernement de la RAS de Hong Kong. En collaboration avec d'autres organisations juridiques et le ministère de la Justice, les nouveaux bureaux font partie d'un centre juridique international situé dans le quartier central des affaires de Hong Kong.

II. Personnel

- 2 Le BRAP est dirigé par le Représentant pour l'Asie et le Pacifique qui est assisté par un Collaborateur juridique et un Chef de bureau. Le premier août 2020, le professeur Yun Zhao est devenu le quatrième Représentant du BRAP. Mme Alix Ng occupe le poste de Chef de bureau depuis la création du BRAP. M. Levi Gao a rejoint le BRAP en août 2020 en tant que Collaborateur juridique détaché du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine. En 2021, le BRAP a accueilli deux stagiaires juridiques. Les frais afférents aux ressources humaines du BRAP sont couverts exclusivement par le soutien apporté par le Gouvernement de la République populaire de Chine.

III. Projets & activités

- 3 Malgré l'impact de la pandémie de COVID-19, le BRAP a tout mis en œuvre pour que ses travaux essentiels se poursuivent de la manière la plus efficace et la plus harmonieuse possible.
- 4 Bien que certaines réunions aient dû être reportées, l'utilisation accrue des technologies de l'information a permis des développements positifs. Ces technologies ont grandement favorisé l'entraide judiciaire et administrative ainsi que l'accès à la justice. Elles ont également enrichi les méthodes de travail du BRAP, par exemple par le biais de vidéoconférences, de webinaires et de stages en ligne. En conséquence, le nombre de fonctionnaires gouvernementaux, de juges et d'universitaires de la région participant aux activités de la HCCH a considérablement augmenté en 2021.

A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH

- 5 Le 28 septembre 2021, dans le cadre de l'initiative *HCCH|Approach*, le BRAP a organisé un évènement régional intitulé « Vingt-cinq ans de la Convention HCCH Protection des enfants de 1996 dans la région Asie et Pacifique : Présent, évolution et avenir ». L'évènement, qui comprenait un discours de bienvenue prononcé par le Secrétaire général de la HCCH, a réuni des experts et des chercheurs pour étudier les questions relatives à l'évolution historique et au développement futur de la Convention Protection des enfants de 1996 dans la région Asie-Pacifique. L'évènement a donné lieu à une discussion animée au cours de laquelle des experts et des universitaires ont discuté de l'opportunité et de la possibilité de mettre en œuvre la Convention Protection des enfants en Asie et dans le Pacifique ainsi que des défis à relever. Plus de 40 participants

représentant 15 États membres et deux observateurs ainsi que des membres du BP ont participé à l'évènement.

- 6 Le 10 septembre, le Secrétaire général et le représentant du BRAP ont assisté à une cérémonie de lancement faisant suite à la signature, en décembre 2020, d'un protocole d'accord pour le détachement de professionnels du droit auprès de diverses organisations juridiques internationales, dont la HCCH. Cette cérémonie de lancement a été organisée par le ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong et le ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine. Le protocole d'accord a été mis en œuvre grâce à une participation importante du BRAP, le Représentant étant personnellement impliqué dans le processus de sélection. Le BRAP a également mené de nombreux échanges avec les détachés sélectionnés, et a promu et participé à la cérémonie de lancement organisée par le Bureau du commissaire du ministère des Affaires étrangères. La cérémonie de lancement a été marquée par un discours du chef de l'exécutif de Hong Kong, Carrie Lam Cheng Yuet-ngor.
- 7 Le 4 octobre 2021, le BP a organisé la 12^e réunion du Forum international sur le programme Apostille électronique (e-APP). Le BRAP a participé activement à l'évènement, son Représentant ayant prononcé le discours d'ouverture et son Collaborateur juridique ayant animé les discussions de la première session.

B. Activités de promotion

- 8 Au cours de l'année 2021, le BRAP a coopéré avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales de la région en vue de promouvoir les travaux de la HCCH et ses Conventions. Cela comprenait une coopération avec la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Académie asiatique de droit international (AAIL) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Le BRAP a également collaboré avec diverses universités de la région, notamment avec l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai (Chine), dans le cadre de ses activités de promotion.
- 9 Le BRAP a continué à promouvoir activement la HCCH en vue d'encourager les États de la région à devenir Membres. En 2021, le BRAP a conçu et produit un nouveau dépliant ainsi qu'un nouveau bulletin d'information. Le dépliant présente brièvement la HCCH, ses Conventions et le BRAP ; le bulletin d'information résume les activités du BRAP et les résultats récents qu'il a obtenu, afin de promouvoir une meilleure compréhension de la HCCH et de ses Conventions dans la région. Un premier numéro du bulletin d'information a été publié en octobre 2021 et distribué aux fonctionnaires gouvernementaux, juges, avocats, universitaires et parties prenantes de la région, avec une attention particulière pour les consulats généraux de la RAS de Hong Kong, dont les réactions ont été particulièrement positives. Le bulletin d'information sera publié deux fois par an, en version électronique et papier.

C. Participation à des réunions internationales & évènements

- 10 Le 29 janvier, le Représentant a participé à une table ronde intitulée « Healing a Conflicted Humanity », organisée dans le cadre de la *Global Speaker Series* du programme LLM d'arbitrage et de règlement des différends de l'Université de Hong Kong. Le Collaborateur juridique a également pris part à cet évènement.
- 11 Le 19 février, le Représentant a participé au 19^e Concours de la Croix-Rouge consacré au droit international humanitaire sur le thème « Online Dispute Resolution » : Theory and New Practice ».
- 12 Les 4 et 5 mars, le BRAP a participé à distance au Dialogue politique de l'APEC sur la mise en œuvre du cadre de collaboration.

- 13 Le 18 mars, le BRAP a apporté son soutien à l'organisation d'un séminaire en ligne sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, co-organisé par la HCCH et le ministère des Affaires étrangères du Japon, avec un échange d'expériences et de difficultés dans la mise en œuvre de la Convention dans la région Asie-Pacifique.
- 14 Le 25 mars, le BRAP a participé à la série de séminaires sur les questions juridiques transfrontières, organisés par l'Université chinoise de Hong Kong, au cours desquels le Représentant a présenté un exposé sur les derniers développements de la HCCH.
- 15 Le premier juin, le BRAP et d'autres membres du BP ont participé à distance au webinaire HCCH-ABLI intitulé « Convention HCCH Preuves de 1970 et l'obtention à distance de preuves par liaison vidéo », co-organisé par l'Asian Business Law Institute.
- 16 Le 5 juillet, le BRAP a participé au forum juridique sur la loi de sécurité nationale, organisé par le département de la justice de la RAS de Hong Kong.
- 17 Les 8 et 9 juillet, le Représentant a présenté un exposé lors de l'atelier de l'APEC sur la mise en œuvre du cadre de collaboration RLL de l'APEC.
- 18 Le 31 juillet, le Représentant a participé aux Master Classes et au programme de mentorat de l'Ampower Talent Institute.
- 19 Le 24 août, le BRAP a participé au séminaire en ligne intitulé « Private International Law in Islamic Countries: Development & Challenges », au cours duquel le Représentant a prononcé un discours sur le Processus de Malte, la Convention Protection des enfants de 1996 et les développements relatifs aux Conventions de la HCCH dans les pays islamiques.
- 20 D'août à octobre, le BRAP a participé à une série de webinaires de l'APEC, au cours desquels le Représentant a présenté un exposé sur les derniers développements relatifs aux Conventions de la HCCH.
- 21 Le 27 septembre, le BRAP s'est joint à la Conférence mondiale sur l'Internet à distance, le Représentant ayant prononcé un discours liminaire sur l'Internet et le droit international privé.
- 22 Le 21 octobre, le BRAP a participé à l'événement intitulé « The Development of Choice of Law and Forum from a Private International Law Perspective », organisé par Universitas Padjadjaran (Indonésie), au cours duquel le Représentant a prononcé un discours sur les Principes de la HCCH relatifs au choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux.
- 23 Les 26 et 27 octobre, le BRAP a participé à la Réunion des hauts fonctionnaires juridiques de l'ANASE (ASLOM), axée sur la HCCH, les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, et sur la coopération dans la région.
- 24 Du premier au 5 novembre, le BRAP a participé à la semaine juridique de Hong Kong de 2021, au cours de laquelle le Représentant a présenté des exposés lors de plusieurs événements, notamment :
- le Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI 2021 ;
 - l'Atelier sur la RLL sur le thème « Un mécanisme efficace et rentable de résolution des litiges transfrontaliers pour le commerce de l'ASEAN », organisé par le département de la justice de la RAS de Hong Kong ;
 - la 4^e conférence Belt and Road de la Law Society of Hong Kong intitulée « Global Recovery and Harmony through the Belt and Road Initiative ».
- 25 Le 11 novembre, le BRAP a participé au webinaire intitulé « Trends in Commercial Arbitration and Private International Law », organisé par l'Asian Academy of International Law.

- 26 Le 19 novembre, le BRAP a participé au Colloque 2021 sur le droit international, organisé conjointement par l'Académie asiatique de droit international et la Société chinoise de droit international, afin d'échanger avec les participants sur le développement du droit international privé et de promouvoir la HCCH et ses Conventions.
- 27 Du 29 novembre au premier décembre, le BRAP a assisté en personne à la 59^e session annuelle de l'AALCO à Hong Kong SAR. Le Représentant a fait une déclaration sur les derniers développements concernant les travaux de la HCCH et s'est engagé avec les participants à promouvoir la HCCH et ses Conventions.
- 28 En décembre, le BRAP a participé à une série d'événements organisés à l'occasion de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI. Organisés en ligne par l'Université de Hong Kong, l'Université de Wuhan et l'Université de Macao, le Représentant a présenté des exposés lors de chacun de ces événements, en se focalisant sur la réglementation internationale des contrats commerciaux et les rôles complémentaires de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT.

IV. Défis & travaux futurs

- 29 Les efforts du BRAP dans la promotion des Conventions et instruments de la HCCH prennent particulièrement en compte la diversité des traditions dans la région Asie-Pacifique. La variété et la complexité des développements en matière de droit international privé nationaux dans toute la région requièrent des recherches détaillées, notamment sur les processus d'adoption et de mise en œuvre des Conventions de la HCCH, le BRAP fournissant souvent assistance et conseils. Enfin, maintenir un contact étroit et continu avec les différents États de la région pendant la pandémie de COVID-19 reste un défi. Le BRAP continue de s'efforcer à relever ces défis, mais le développement de plans et de stratégies plus ambitieux à long terme est limité par les ressources disponibles.
- 30 Tout au long de 2022, le BRAP continuera à promouvoir la HCCH et ses principales Conventions, en développant des stratégies pour renforcer le réseau d'Organes nationaux ainsi que d'Autorités centrales et compétentes de la région et en améliorant les différents services post-conventionnels. Début mars 2022, le BRAP participera à l'atelier de l'APEC sur la facilitation du règlement des litiges transfrontières pour les entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). De mars à avril 2022, le BRAP participera à distance aux activités de l'APEC sur la promotion et le renforcement des capacités du cadre de collaboration de l'APEC sur le règlement des litiges en ligne. Début avril 2022, le BRAP participera au webinaire HCCH-ABLI. Au premier trimestre 2022, le BRAP participera au sommet FutureGen Girls Leadership, qui se tiendra en personne dans la RAS de Hong Kong. En juillet 2022, le BRAP participera à la 8^e conférence sur le droit de la famille et les droits de l'enfant, organisée par le Congrès mondial sur le droit de la famille et les droits des enfants, et présentera un exposé sur les Conventions de la HCCH dans le domaine du droit international de la famille et de la protection des enfants. En décembre 2022, le BRAP apportera son soutien à l'organisation du cours avancé de droit international de l'Académie de droit international de La Haye.
- 31 Il convient de mentionner que le BRAP et son Représentant ont l'intention d'effectuer plusieurs visites et consultations avec les Consulats généraux à Hong Kong des pays de la région Asie-Pacifique au cours du premier semestre 2022, dans le but d'échanger des points de vue sur la HCCH et ses Conventions avec leurs Consuls généraux respectifs. Il s'agit de la première étape d'une initiative de sensibilisation visant à promouvoir la HCCH en Asie et dans le Pacifique.
- 32 Comme mentionné, les frais afférents aux ressources humaines du BRAP ne sont pas inclus dans le Budget de la HCCH, mais ces frais sont couverts par les généreuses contributions volontaires du Gouvernement de la République populaire de Chine. Les commentaires sur le Budget de la HCCH indiquent que le financement du BRAP devra être examiné à l'avenir par le CAGP et le CRD et cet

examen pourra inclure, sans préjudice, des arguments sur l'égalité de traitement des deux bureaux régionaux existants.